

Fonds d'Appui aux Projets Associatifs



Par courrier : DEPARTEMENT de l'INDRE
Maison Départementale des Sports
89, Allée des Platanes - 36000 CHATEAURoux
Par e-mail : sports@indre.fr

IDENTITE DU DEMANDEUR

Intitulé de l'association : .....

Siège Social : .....

Code Postal ..... Ville .....

Site Internet .....

Canton d'implantation .....

Date de déclaration en Préfecture: ...../...../.....
Date d'inscription au Journal Officiel : ...../...../.....
Date de la dernière modification statutaire : ...../...../.....
Date de la dernière Assemblée Générale : ...../...../.....
Numéro SIRET obligatoire\* : .....

Objet de l'association .....

Coordonnées du Président
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
Téléphone : .....
Fax : .....

Autre personne à contacter (secrétaire, trésorier, animateur, éducateur) rayer la mention inutile
Nom : .....
Prénom : .....
Fonction : .....
Adresse : .....
Téléphone : .....
Fax : .....

REFERENCES BANCAIRES ou POSTALES

Nom et Adresse du titulaire du Compte .....
N° de Compte : ..... Clé : .....
Code établissement : ..... Code Guichet : .....

JOINDRE UN RIB OU RIP

\*Tout dossier ne comportant pas ce numéro ne pourra être instruit.

**ATTENTION** : Le demandeur est averti que le fait de déposer un dossier de demande de subvention incomplet ou hors délai est de nature à entraîner le rejet de la demande sans autre formalité préalable.

## SUBVENTION SOLLICITEE

Montant sollicité auprès du DEPARTEMENT : ..... €

Descriptif du projet d'investissement :  
.....  
.....

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Montant total TTC de la dépense du projet d'investissement : \_\_\_\_\_ €

Les projets éligibles au titre de ce fonds, d'un montant unitaire supérieur ou égal à 500 € TTC, doivent concerner des projets d'investissement liés aux compétences propres et partagées de la collectivité et correspondre à l'objet social de l'association.

*Les matériels liés à la communication, la signalétique, les logiciels informatiques, le matériel de bureautique, les récompenses ainsi que l'achat de tenues vestimentaires ne sont pas éligibles au titre de ce fonds.*

Plan de Financement Prévisionnel (Obligatoire) :

FINANCEURS	FINANCEMENT	TAUX EN %
Fonds propres associatifs	€	%
Emprunt	€	%
Département de l'Indre	€	%
Commune	€	%
Communauté de Communes	€	%
Conseil Régional Centre Val de Loire	€	%
Fédération ou Comité	€	%
Autres (précisez) :	€	%
Montant total TTC de la dépense	€	100 %

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du Président du Conseil départemental de l'Indre.

Je soussigné, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus et autorise le Président du Conseil départemental à diffuser les coordonnées du bureau et des personnes figurant au verso, dans le guide des associations de l'Indre.

Je certifie sur l'honneur que l'intégralité des crédits alloués sera exclusivement utilisé pour le financement des actions citées ci-dessus.

« Atteste sur l'honneur que l'association s'engage à respecter le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État prévu à l'article 10-1 de la loi du 12 avril 2020 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et approuvé par le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 ».

A....., le.....

Le Président ou le Représentant de l'Organisme

**DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE :**

- une note de présentation du projet d'investissement
- le ou les devis estimatifs et descriptifs détaillés indiquant les quantités et les prix unitaires H.T. et T.T.C.
- tous documents juridiques relatifs au projet (titre et attestation de propriété, bail de location, convention de mise à disposition....)
- les statuts de l'association
- un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal de l'association
- le bilan et compte de résultat de l'association
- le compte-rendu de la dernière assemblée générale.